

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 7 mars 2019**

L'an deux mille dix neuf, le sept mars à dix neuf heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Jeudi 21 Février 2019

Secrétaire de séance : Madame GAUCHER Michelle

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. BAUCOU Jean, M. BOURGUET Jacques, M. FRANÇAIS Hubert, M. LANSALOT-MATRAS Francis, M. PUHARRE Michel, M. ABADIE Jean-Paul, M. CASABONNE Pierre, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. GASTOU Jean, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LAURONCE Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MAUDOU Sylvain, Mme MIRANDE Martine, M. NAVAILLES Michel, M. OLYMPIE Jean-Yves, M. PATIE Frédéric, M. TEULADE Alain, M. LEMBEYE Pascal



Suppléants :

M. MEDOU-MARRERE Daniel	suppléant de	M. CASTILLON Henri
M. LOUSTAU Didier	suppléant de	M. CONGUES Christophe
M. LAGOUARDAT Michel	suppléant de	M. LASSERRE BISCONTE Albert

Pouvoirs :

M. LABARTHE André à M. LAURONCE Michel

Excusés/absents :

Mme BONNEFON Catherine, M. LARCO Jean-Claude, Mme LASSALLE Marie-France, M. SUSBIELLES Philippe, M. BERNOS André, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. DEVALS Gérard, Mme GARCES Cathy, M. MIRANDE David

Délibération N°2-07.03.19 – Revalorisation de la rémunération de l'agent contractuel

Madame GAUCHER présente le rapport n°2.

Par délibération en date du 19 décembre 2018, l'assemblée avait été informée des conditions de recrutement du chargé de mission inondation au sein du SMGOAO.

Pour mémoire, il était mentionné que l'agent serait recruté à titre contractuel, catégorie A, indice brut majoré 503 assorti d'un régime indemnitaire attribué aux catégories A de niveau 5.

Cependant, la revalorisation intervenue au 1^{er} janvier 2019 en application des décrets parus au JO du 11 mars 2017 (2017-310 et 2017-311) portant sur les modifications statutaires et indiciaires entraîne une modification de l'indice brut majoré mentionné dans la délibération du 19 décembre 2018.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Aussi, il est nécessaire de revaloriser la rémunération de cet agent et donc de délibérer de nouveau pour ce poste dans les conditions suivantes :

« Chargé de mission inondation – Catégorie A – Ingénieur – Echelon 5 – IB 604 et IM 508 »

Les crédits correspondants seront prévus au BP 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.
- **APPLIQUE** la revalorisation pour l'agent contractuel « chargé de mission inondation » dans les conditions énoncées ci-dessus
- **VOTE** les crédits correspondants

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 7 mars 2019

Le Président
Michel LAURONCE

